

SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DE L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

S.A., août 1901

5 août
(*Archives commerciales de la France*, 7 août 1901)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DE L'OUEST AFRICAIN FRANÇAIS, 31, Tronchet. — 50 ans. — 25.000 fr. — 2 août 1901. — *Gazette du Palais*.

Permis de Recherches
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, novembre 1901, p. 463)

M. Bourdariat ¹, agissant au nom et pour le compte de la Société d'exploration de l'Ouest-Africain français, a demandé les rectifications ci-dessous, aux demandes insérées au *Journal officiel* 15 septembre n° 17.

au lieu de :

« 1° 5.020 hectares Sanwi centre sur ligne N. - S. Maféré à 7 km S., etc. »

lire :

« 1° 5.020 hectares Sanwi centre sur ligne N.-S. Maféré à 6 km Sud, etc. »

au lieu de :

« 3° 3.848 hectares Sanwi centre sur chemin Dibi à Bogue à 15.500 m. N.-O. Dibi. »

lire :

« 3° 3.848 hectares Sanwi centre sur chemin Dibi à Bogné à 5 km N.-O. Dibi. »

au lieu de :

« 5° 5.026 hectares Sanwi centre sur la berge de la. rive gauche rivière Bia, etc. »

lire :

« 5° 5.026 hectares Sanwi compris dans un cercle de 4 km de rayon ayant son centre à 9 km environ sud-est de Kataso sur une droite formant un angle de 45° avec le parallèle passant, par Katasso. Ce cercle est tangent au N.-O. à ceux demandés par MM. Barthe et Goetz. »

au lieu de :

« 7° 5.026 hectares dans l'Indénié centre environ 8 km N.-O. Aponkrou, etc. »

lire :

« 7° 5.026 hectares région de Bettié (Indénié) terrain compris dans un cercle de 4 km de rayon ayant son centre à l'intersection de 2 droites passant par les centres de 4 permis de recherches adjacents et désignés sur la carte des Travaux publics sous les n° 83, 07, 1002 et 1223 »

¹ Alexandre Bourdariat (1869-1940) : ingénieur ECP, directeur de la Compagnie coloniale de Madagascar (1902-1919). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale_de_Madagascar.pdf

SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DE L'OUEST-AFRICAIN FRANÇAIS

Société anonyme constituée à Paris le 25 juillet 1902

(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._auriferes_CI-1903.pdf

Capital : 25.000 francs, divisé en 250 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : opérations commerciales, industrielles et financières dans les régions africaines. Toutes entreprises d'exploration et de colonisation en Afrique.

Concessions : onze permis de recherches minières, 50.000 hectares environ (cédés à la Sanwi and Baoulé Gold Mining Ltd), à la Côte-d'Ivoire.

Conseil d'administration : MM. [Albert] Porlitz ², [Lucien] Heudebert, [Henri] Genevois [voir sa nécro ci-dessous].

Commissaire des comptes : M. Lhuillier.

Siège social : à Paris, 31, rue Tronchet.

.....

Arrêté accordant un permis de recherches à la
Société d'exploration de l'Ouest Africain français
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, avril 1904, p. 216-217)

.....

Vu l'arrêté en date du 4 mars 1902 accordant un permis de recherches à la Société d'exploration de l'Ouest Africain français dont le siège social est à Paris, 31, rue Tronchet

Vu la demande de renouvellement de ce permis de recherches enregistrée au service des Mines sous le n° 119, déposée à la date du 4 mars 1904 par M. Ostench, au nom de la Société d'exploration de l'Ouest Africain français, muni de l'autorisation n° 130, accordée par arrêté du 8 novembre 1902, demeurant à Paris, 31, rue Tronchet, et faisant élection de domicile dans la Colonie à Bingerville.

.....

Arrêté accordant un permis de recherches à la
Société d'exploration de l'Ouest africain français
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, avril 1904, p. 217-218)

.....

Vu l'arrêté en date du 10 mars 1902, accordant un permis de recherches à la Société d'exploration de l'Ouest-Africain français ;

Vu la demande de renouvellement de ce permis de recherches enregistrée au service des Mines sous le n° 123, déposée a la date du 11 mars 1904, par la Société d'exploration de l'Ouest africain français munie de l'autorisation n° 123, accordée par arrêté du 8 novembre 1902, demeurant à Paris, 31, rue Tronchet, et faisant élection de domicile dans la colonie à Bingerville.

² Albert Porlitz : d'origine autrichienne (Trieste ?), directeur du Crédit mobilier à Paris (1891), son représentant au Chemins de fer de Porto-Rico, aux Chemins de fer autrichiens, etc. Puis à son compte. Il se suicide le 29 juin 1910 dans un hôtel de Dunkerque, non en raison de revers de fortune assure la presse, mais pour des problèmes personnels et de santé déclinante.

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est renouvelé pour une durée de deux années à la Société d'exploration de l'Ouest-Africain français, sous réserve des droits des tiers, et aux conditions stipulées ci-après :

Un permis de recherches dans l'Indénié ayant la forme d'un cercle d'un rayon de quatre kilomètres comptés à partir d'un signal consistant en un poteau muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions suivantes :

Centre de la concession : 3 kilomètres Ouest de Afiéga,

Rayon : 4 kilomètres.

Nom du demandeur : Bourdariat (Société d'exploration de l'Ouest africain français).

Déclinaison : 17° 15'

.....

Arrêté accordant un permis de recherches à la
Société d'exploration de l'Ouest africain français
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, avril 1904, p. 218-219)

.....

Vu l'arrêté en date du 10 mars 1902, accordant un permis de recherches à la Société d'exploration de l'Ouest africain français ;

Vu la demande de renouvellement de ce permis de recherches enregistrée au service des Mines sous le n° 124 déposée à la date du 11 mars 1904, par la Société d'exploration de l'Ouest africain français, munie de l'autorisation n° 130, accordée par arrêté du 8 novembre 1902, demeurant à Paris. 31, rue Tronchet, et faisant élection de domicile dans la Colonie à Bingerville,

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est renouvelé pour une durée de deux années à la Société d'exploration de l'Ouest-Africain français, sous réserve des droits des tiers, et aux conditions stipulées ci-après :

Un permis de recherches dans le Sanwi, ayant la forme d'un cercle, d'un rayon de quatre kilomètres comptés à partir d'un signal consistant en un poteau muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions suivantes :

Centre de la concession à 6 kilomètres Sud d'Issouakourou

Rayon : 4 kilomètres

Nom du demandeur : Bourdariat

Déclinaison : 17 " 15'

Art. 2. — Ce permis est accordé sauf erreurs des cartes et. sous réserve des surfaces communes avec les permis antérieurement concédés, et notamment avec les permis n° 23 à la Société française, d'exploration coloniale ; 35, à la Société française d'exploration africaine ; 51, à M. M. Varheit ; 117 à la Société de recherches minières.

.....

Arrêté accordant un permis de recherches à la
Société d'exploration de l'Ouest africain français
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, avril 1904, p. 220)

.....

Vu l'arrêté en date du 27 février 1902, accordant un permis de recherches à la Société d'exploration de l'Ouest africain français dont le siège social est à Paris, 31, rue Tronchet ;

Vu la demande de renouvellement de ce permis de recherches enregistrée au service des mines sous le n° 142, déposée à la date du 24 février 1904, par la Société d'exploration de l'Ouest-Africain français munie de l'autorisation n° 130, accordée par arrêté du 8 novembre 1902, demeurant à Paris, 31, rue Tronchet, et faisant élection de domicile dans la Colonie à Bingerville,

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est renouvelé pour une durée de deux années à la Société d'exploration de l'Ouest africain français, sous réserve des droits des tiers, et aux conditions stipulées ci-après :

Un permis de recherches dans le Sanwi ayant la forme d'un cercle d'un rayon de trois mille cinq cents mètres comptés à partir d'un signal consistant en un poteau muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions suivantes :

Centre de la concession : 6 kil. Nord-Ouest d'Akatouma.

Rayon : 3.500 mètres

Nom du demandeur : Bourdariat (Société d'exploration de l'Ouest africain français).

Déclinaison : 17° 15'

.....

CEUX QUI S'EN VONT

Henri Genevois

(*Gil Blas*, 9 décembre 1908)

Nous apprenons avec peine la mort d'un homme fort connu à Paris, dans le monde de la finance, de la politique, des affaires et de la presse, M. Henri Genevois.

M. Genevois avait fait partie de la phalange gambettiste, avec Ranc, Spuller et Joseph Reinach. Il fut, lors de la formation du parti radical-socialiste, une des éminences grises les plus écoutées. Il aida puissamment à constituer la presse radicale.

M. Genevois était un homme fort courtois, de rapports très agréables, très ferré en droit, et patriote ardent. Il laisse des ouvrages appréciés sur la Défense nationale.

Il s'occupait d'affaires industrielles fort importantes : administrateur du Métropolitain, de la Compagnie française des métaux, président du Chemin de fer du Bois-de-Boulogne au Val-d'Or, etc.

Il y a deux ans, M. Genevois se présenta en Seine-et-Oise à la députation. Son adversaire était M. Guillaume Beer. Tous deux, d'ailleurs, furent battus par un outsider. Ce qui précipita la défaite de M. Genevois, ce furent de gigantesques affiches polychromes où se lisaient ces mots : Genevois l'allumeur !

Rien, bien entendu, ne justifiait semblable accusation. Mais les mœurs de la polémique électorale sont telles que M. Genevois perdit presque tous les électeurs sur lesquels il eût été en droit de compter.

De l'or français !

(*L'Homme libre*, 7 janvier 1923)

De M. Lucien Heudebert dans *l'Éclaireur de Nice* :

Nous pourrions, en France, augmenter notre production d'or dans des conditions faciles et rapides. Nous possédons, en particulier, deux colonies dont la richesse en or est considérable. La Guyane, si ses rivières étaient convenablement draguées et ses mines exploitées, donnerait un rendement des plus appréciables. On le sait par les rapports des ingénieurs prospecteurs, mais les capitaux français sont trop timides pour risquer l'aventure dans ce pays mal connu et insalubre et qui est cependant une des plus anciennes et des plus riches de nos colonies. Mais il est également une autre colonie qui pourrait donner tout de suite l'or dont nous avons besoin, c'est la-Côte d'Ivoire. Les rapports de tous Les ingénieurs en font foi et, depuis le colonel Binger qui a parcouru tout le pays et a déclaré que la Côte d'Ivoire était le pays le plus riche du monde en or, tous les prospecteurs ont reconnu l'exactitude des rapports les plus enthousiastes sur la richesse minière de cette contrée. La meilleure preuve est qu'au moment de la guerre des Boer. lorsque les compagnies minières anglaises virent leurs exploitations du Transvaal, de la Rhodesia, aux mains de leurs ennemis, elles se tournèrent immédiatement du côté de la Côte d'Ivoire, voisine de leur colonie de la Gold Coast d'où elles étaient renseignées; et décidèrent de commencer l'exploitation de l'or qu'elles avaient dû abandonner au Transvaal

Beaucoup de riches placers sont connus et n'attendent que le pic du mineur. Il y a de l'or en abondance. Qu'attendons-nous pour le récolter ?

Claude Villechaud.
